



Municipalité de  
**PIEDMONT**

PIEDMONT... TOUT NATURELLEMENT

### Présence de coyotes sur le territoire de Piedmont



Une grande variété d'animaux sauvages se retrouve de plus en plus dans nos milieux urbains et dernièrement, plusieurs citoyens ont remarqué que des coyotes se baladaient en milieux résidentiels. Cette présence a été remarquée particulièrement dans le secteur des chemins des Cèdres, des Chênes et des Épinettes. Si, généralement, ces coyotes ne cherchent pas à ennuyer le voisinage, certains adoptent des comportements un peu trop familiers et s'adaptent rapidement à leur nouveau milieu dit « civilisé ».

Le coyote ne représente généralement pas de danger pour votre sécurité, tant que vous respectez certaines consignes, notamment de ne pas le nourrir. Voici ce que vous devez savoir :

Le coyote peut être confondu avec le renard ou certaines races de chiens, mais il est plus grand qu'un renard et sa taille est équivalente à celle d'un berger allemand. Son poids varie de 7 à 20 kg (plus de 23 kg pour le loup) et son pelage est généralement gris (ou gris-jaune) tout comme ses pattes et sa queue souvent noire. Ses oreilles sont pointues alors que celles du loup sont arrondies.

#### Que devez-vous faire en sa présence ?

- Gardez votre calme ;
- Laissez-lui l'espace nécessaire pour s'enfuir ;
- Ne laissez pas votre chien interagir avec lui ;
- Gardez votre chien près de vous ou prenez-le dans vos bras ;
- Éloignez-vous en évitant de tourner le dos au coyote ;
- Gardez toujours un contact visuel avec lui ;



#### Que faire s'il vous suit et ne s'éloigne pas ?

- Donnez-vous un air imposant en levant les bras, faites du bruit, parlez fort pour lui faire peur ;
- Utilisez un sifflet, une cloche ou l'alarme de votre cellulaire pour l'effrayer ou le dissuader de s'approcher ;
- Lancez de petits objets dans sa direction, mais sans le viser directement pour ne pas le rendre agressif ;
- Ne courez surtout pas pour vous en éloigner. Cela pourrait provoquer une réaction de prédateur et il pourrait vous poursuivre ;

#### À éviter et gestes de prévention :

- Il est interdit de nourrir les coyotes et les autres animaux sauvages ;
- Ne les approchez pas, même s'ils sont blessés ;
- Évitez de nourrir vos animaux domestiques à l'extérieur ;
- Gardez vos déchets domestiques dans des contenants à l'épreuve des animaux sauvages ;
- Gardez votre chien en laisse lors de vos promenades ;
- Gardez votre chat (et chien) à l'intérieur, en particulier la nuit ;
- Si vous sortez le soir, pensez à apporter une lampe de poche ;
- Ramassez les fruits tombés des arbres, car c'est une source de nourriture ;
- Si possible, bloquez l'accès à votre terrain, votre balcon, votre cabanon et votre potager ;

Finalement, si un coyote présente un danger immédiat pour la sécurité publique, n'hésitez pas et composez le 911.